



## Alliance Canoë Kayak Val de Loire

### Compte rendu de la réunion du comité directeur du 3 novembre 2020

#### Présents

Thomas DE BOYSSON, Benoît LECLUSE, Christophe LECONTE, Stéphane LECONTE, Sandrine PASQUIET, Paul TALLET-PINET, Childéric THOREAU, Yannick TISSET, Fabien TOURNADRE

#### Excusés

Adeline GERARDIN et Catherine LOISEAU

#### Absents

**Début de la réunion à : 20h20**

#### Rappel ordre du jour

- Réponses au dossier justificatif évoqué dans la convocation à l'AG extraordinaire du 27 juin 2020
- bilans compétitions Pont Royal de septembre et stage Toussaint
- organisation des sorties loisirs
- Ecole de pagaie
- Avancée du DLA
- Remise en état du matériel
- Dates à venir

<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Projet/tâche</u>	<u>Qui s'en charge</u>	<u>Commentaires</u>
<b><u>Dossier justificatif</u></b>	<p>Afin de clore ce point définitivement, vous trouverez ci-dessous les réponses aux différents points évoqués dans ce dossier :</p> <p><b>01 – Une différenciation de tarification sur une même catégorie d'adhérents</b></p> <p>-Une erreur collective dans la prise de licence d'un membre a effectivement conduit à ce qu'un adhérent paye sa licence 90 euros au lieu de 130 euros. Thomas, Paul, Sandrine et Catherine sont passés au travers).</p> <p>-Le dossier sous-entend un favoritisme envers les jeunes arrivants de l'UNSS vis-à-vis des autres car la rétroactivité de la licence à 90€</p>		

pour les moins de 18 ans n'a pas été décidée en AG. Si tel est le cas, autant le dire clairement.

#### **02 - Un remboursement de licence à l'encontre du règlement intérieur**

Le règlement intérieur précise: « *la cotisation n'est pas remboursable.* »

Il est reproché au club d'avoir remboursé une partie de la cotisation à un membre qui a abandonné après 2 séances et que le coût supporté par le club est supérieur (environ 64 euros) aux 50 euros payés au final par l'adhérent.

Il y a eu une erreur lors du renouvellement de cette licence en janvier 2020 qui a fait perdre de l'argent au club.

#### **03 - Les frais injustifiés et/ou non remboursés**

-Le dossier rapporte 2 erreurs de remboursement auprès de 2 adhérents. Ces sommes ont depuis été remboursées.

-Par une méconnaissance des sorties et du calendrier, le dossier rapporte qu'une somme de 875 euros a été prise en charge par le club alors qu'elle n'aurait pas dû l'être. En réalité, uniquement 13€ de remboursement manquent, et certains ont même remboursé des sommes qu'ils n'auraient pas dû.

-Le suivi des déplacements mutualisés, quant à lui, est par ailleurs effectivement un point sur lequel nous devons porter notre attention.

-Prise en charge d'un de nos déplacements par le comité régional : Thomas qui intervenait pour le comité régional ramenait également des stagiaires du club ainsi que leur matériel de formation. Il n'y a rien d'anormal à ce que le club paye pour emmener ses jeunes. La poire aurait effectivement pu être coupée en deux entre club et CR.

#### **04 – Un laxisme dans la gestion administrative**

-Pas de déclaration en préfecture pour la gestion de l'ACKVL depuis le 05/02/2016. Mis à jour depuis.

-Pas de modification des membres habilités à la Caisse d'Epargne Il s'agit effectivement d'une erreur de la part des 2 trésoriers du club. Mis à jour depuis.

-Pas d'assurance pour le garage loué à Fabien.

Problème soulevé par 2 fois en réunion. Personne ne s'est occupé du sujet, pas même Thierry Gérardin, vice-président et cosignataire de ce dossier. Problème réglé depuis.

#### **05 – Le chantage et les démissions**

-Les deux premiers éléments cités dans le dossier sont sans rapport avec l'objet du point 5.

-Thomas, Childéric et Paul ont dit à Thierry que, soit il prenait conscience du ras le bol des autres et démissionnait, soit eux partiraient, ce qu'ils ont fait. Ce n'est pas un chantage puisqu'ils ont démissionné.

-Critique de la tenue d'une réunion en conférence téléphonique lors d'une période où il n'y avait pas d'autre moyen de se réunir et rapprochement du fait de parler de la démission de Fabien lors de cette réunion avec une tentative de contraindre Thierry à démissionner.

*-Thomas communique après sa démission officielle avec les adhérents du club et plusieurs autres structures*

Les mails sont envoyés à destination des clubs en convention avec l'ACKVL pour qu'ils puissent ajuster leur organisation. Le club est en copie de cet envoi.

-Le dossier parle de propos à la limite de la diffamation. Nous ne pensons pas que cela soit contradictoire ou bien diffamatoire et qu'une personne très investie peut en même temps avoir des comportements nocifs pour le club.

Le reste du point 5 est une somme d'interprétations qui ont été levées lors de la commission disciplinaire du 21 juillet.

*-Thomas communique avec les trois candidats qui ont postulé aux postes de saisonniers pour l'été prochain et envoie un mail à la coordinatrice et référente du Dispositif Local d'Accompagnement. Thomas les a prévenus du changement d'interlocuteur. Le comité directeur du club était en copie de ce mail.*

*-Critique sur un article de la République du Centre :  
Son contenu ne peut pas engager le club. La Rep a contacté Fabien au sujet de la « rando des glaçons » inscrite à l'agenda des fêtes de St Denis en val. Il est paru dans les pages « St Denis en val » et la prise de contact avait eu lieu au mois de décembre.*

**6-*Une demande de révocation non justifiée***

*-Le 21/04/2020, les 3 membres du comité directeur encore en poste ont reçu un mail de « demande d'assemblée générale extraordinaire » des 9 membres démissionnaires. 7 mails étaient la copie conforme du mail de Thomas DE BOYSSON, premier à faire l'envoi.*

*Le texte a été écrit de manière collégiale et envoyé de façon libre par chacun.*

*-Nous pouvons certifier sur l'honneur qu'il n'y a pas eu de scrutin secret d'organisé pour l'élection du bureau 2020.*

*Nous pouvons certifier sur l'honneur la même chose. Personne n'a demandé le vote à bulletin secret.*

*-De plus, les 9 démissionnaires font une demande de révocation des membres encore en poste.*

*A aucun moment, nous n'avons la possibilité de révoquer un ou plusieurs membres dans nos statuts. Si une AG devait se tenir, elle ne pourrait qu'élire des membres pour compléter le CD.*

*La note juridique demandée par la FFCK à un cabinet juridique et reçue par le club indique tout l'inverse.*

**07 - Le Dispositif Local d'Accompagnement**

*Le DLA, semblable à un audit, comporte un diagnostic et les objectifs à venir. C'est le seul document que les nouveaux élus ont reçu, sans explication, pour connaître le projet associatif du club. Ce document a été envoyé après le comité directeur du 03/03 et a été rajouté le 9/03 à l'ordre du jour de la réunion du 17/03. Or, ce DLA mentionne de nombreuses omissions ou erreurs et ne fait absolument pas mention de la base de Saint Jean de la Ruelle. Il apparaît comme le principal élément déclencheur et révélateur des*

*différends. Que penser d'un DLA dont l'axe principal est la saison estivale avec tout l'aspect commercial, le projet associatif étant le dernier point des recommandations.*

La démarche est taxée de non démocratique alors que les documents de travail ont été transmis avant la réunion du 17/3.

Nous ne percevons pas le litige sur ce point.

Le choix du recours au DLA a été fait dans la perspective de trouver des pistes financières pour pérenniser un emploi sur notre structure afin de permettre la réalisation de plusieurs axes de notre projet d'association. Dans ce cadre les pistes de financement ont été effectivement évoquées :

- Développer nos capacités d'autofinancement (saison estivale notamment).
- Fusion de certaines activités avec d'autres clubs pour diviser les coûts (CKCO notamment).

#### **08 - Le manque d'exemplarité**

*-Lors de la vérification des comptes 2018, il a été constaté que le Président et le trésorier se sont permis de régler leur cotisation personnelle au club plus de 4 mois après que leurs licences aient été saisies sur le site de la fédération.*

La date d'encaissement du chèque n'est pas une preuve suffisante pour juger des délais de paiement des cotisations par les membres. Par ailleurs la prise de licence des membres du bureau est une condition nécessaire à l'enregistrement de n'importe quelle autre licence. Ce qui explique que les licences aient pu être enregistrées avant le paiement de la cotisation.

*- Les élus du bureau refusent depuis 2 ans de mettre en place une AG extraordinaire pour actualiser les statuts + Thomas envoie un mail à la FFCK, en mentionnant que « cela fait 2 fois, qu'un membre réclame une assemblée générale pour mettre à jour les statuts en conformité avec la FFCK ». On note un certain mépris et un flou volontaire comme s'il s'agissait d'un licencié lambda alors que ce membre n'est autre que le vice-président, licencié FFCK depuis 48 ans et ayant déjà exercé de nombreux mandats à différents postes, au sein de clubs et du Comité Régional !*

Cela faisait plusieurs fois que Thierry n'était pas en mesure de nous

fournir le texte de loi sur lequel il s'appuie pour actualiser les statuts du club (notamment en lien avec la représentativité des adhérents) Il est normal de se tourner vers la FFCK pour demander conseil. Il ne nous sera fait aucune réponse à ce mail de la part de la FFCK. Le dossier reproche donc à Thomas de se renseigner afin de mettre en place l'AG extraordinaire souhaitée.  
Par ailleurs, en quel honneur le pédigrée d'un adhérent entre en compte dans la considération de sa demande?

-Thomas va à l'encontre des décisions prises par l'assemblée générale du 02/02/2020 (envoi fiche d'inscription stage d'avril) : C'est faux, sujet décidé en comité directeur. Une erreur dans le document est signalée et non modifiée puisque le confinement est arrivé et le stage annulé.

-Thomas donne des leçons de morale à l'AG du 1er février 2020. Dans son rapport moral, « il mentionne qu'il est Brevet d'Etat » : FAUX ; « qu'il sait ce qu'il fait » : FAUX ; « et que d'autres devraient se taire. « FAUX ». Le rapport est sur le site du club. Facile à vérifier pour tous.

-Thomas a, lors d'une séance UNSS, oublié un jeune dans le « Rio » Nous sommes surpris que face à la gravité de la faute que constituait un tel manquement, aucun des témoins de cette scène ne soit venu chercher immédiatement les personnes concernées (Thomas; UNSS, Clara ; CKCO)

- Les mails arrivant sur l'adresse générique alliance@canoe-valdeloire.com ne sont pas envoyés à Thierry.  
Il s'agit en effet d'une erreur.

-Des sollicitations restées sans réponse de l'adjointe aux Sports à la ville de Saint Jean de La Ruelle.

Elle a dû contacter directement Thierry GERARDIN et a pu immédiatement visiter ce vestiaire. Combien de fois ces faits se sont déroulés sans que nous le sachions ?

A priori une seule fois. Mme DESNOUES a finalement trouvé en Thierry un interlocuteur ce qui est plutôt une preuve du fonctionnement efficace du club ?

*-Thomas outrepassé ses droits en discriminant une personne malade chronique.*

*Celle-ci doit obligatoirement fournir un certificat médical tous les ans, alors qu'elle répond « non » à toutes les demandes du questionnaire de santé. Sur ce point, le président remet en cause les réponses de la personne.*

Thomas a effectivement demandé un écrit médical précisant toute sa capacité de l'adhérent à faire du kayak. Il est de notoriété publique qu'Adeline ne parvient pas à sortir de son bateau seule en fin de séance, ce qui pose des questions en termes de sécurité. Par cette démarche il cherche à protéger le club de tout accident potentiel.

*-De fausses informations saisies sur l'extranet fédéral :*

Le bilan annuel 2018 mentionne qu'il y a 2 femmes au comité directeur alors qu'il n'y en a qu'une.  
Il s'agit bien entendu d'une erreur.

*-La Loi oblige à une proportionnalité par rapport aux licences du club. C'est vrai pour une fédération et faux pour un club ! 2 ans qu'on attend la preuve écrite.*

*-Gestion des licences : Le dossier montre une mauvaise gestion. L'ancien comité directeur est bien d'accord avec cela puisque tout est régularisé depuis septembre 2019 par le travail de Catherine et Sandrine.*

*-Des décisions prises sans concertation concernant les emplois saisonniers.*

Le CD avait validé le dispositif retenu et chargé Thomas de procéder au recrutement qu'il n'a pas mené seul.

*-Erreurs de coût horaire et de classification des postes dans les projets de contrats saisonniers.*

Les contrats sont justement envoyés afin que chacun amène ses annotations et modifications.

	<p><b>09 - La tricherie et l'usurpation d'identité dans la participation à une compétition:</b>  <i>Thomas s'est permis de faire courir sous son dossard son frère qui n'est plus licencié.</i>  Adeline et Catherine, présentes ce jour- là, pouvaient l'indiquer au juge-arbitre le jour de la course.</p>		
<p><b><u>Bilan de la compétition Pont Royal de septembre</u></b></p>	<p>Le dernier week-end de septembre avaient lieu, au Pont Royal, à la fois une compétition de slalom et une course Jeunes. Le bilan est très satisfaisant. Le club enregistre un gain compris entre 700 et 750 euros. Pour l'année prochaine, il a été décidé de maintenir une coupe jeunes en même temps que la compétition de slalom. Il faudra pour cela davantage solliciter en amont les adhérents afin qu'ils s'engagent dans l'organisation.  La date devra être modifiée car devrait avoir lieu le festival de Loire à cette date.  Afin d'augmenter le nombre de compétiteurs, un mail sera envoyé au mois d'août aux clubs d'Ile de France.</p>		
<p><b><u>Bilan du stage de Toussaint</u></b></p>	<p>Thomas ( aidé de Steve) a encadré un stage de 3 jours à Tournon saint Martin. Etaient présents 6 jeunes de l'ACKVL. Tous ont passé une pagaie couleur.  Le coût pour les participants était de 65 euros. Il a été acté que le coût des encadrants, dans le cadre des stages concernant les mineurs, est pris en charge par les participants. Lors de la préparation du stage, l'organisateur devra en évaluer le coût global, la participation financière des stagiaires et faire valider le tout par le comité directeur.</p>		<p>Ce stage devait avoir lieu avec le CKCO mais il n'y avait aucun jeune du CKCO.</p>
<p><b><u>Organisation des sorties loisirs</u></b></p>	<p>Compte-tenu des annulations au dernier moment, la participation aux sorties loisirs a été revue. Dorénavant, la procédure sera la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Pré-inscription en remplissant le doodle</li> <li>2) L'inscription n'est valable qu'une fois le règlement de la sortie parvenu aux organisateurs. (il est envisagé d'utiliser « helloasso » pour les règlements)</li> <li>3) Un mail récapitulatif des inscrits sera envoyé après la date butoir aux participants ( la personne ne recevant pas de mail n'est tout simplement pas inscrite)</li> </ol>		<p>Dorénavant, une participation sera demandée même pour les sorties prises en charge par le club. Elle sera remboursée une fois la sortie effectuée et ne le sera pas si il y a annulation sans raison valable.</p> <p>Il est également rappelé que participer à une sortie signifie aussi participer à son organisation dont le chargement de son bateau.</p>
<p><b><u>Ecole de pagaie</u></b></p>	<p>Des mineurs sont emmenés le mercredi après-midi à l'Ile Charlemagne dans des véhicules personnels. Il va être demandé aux parents de compléter une décharge pour ce transport.  Il est également proposé aux jeunes de l'école de pagaie (ACKVL/CKCO)</p>	<p>Sandrine/Bruno</p>	



	des séances de course en ligne qui auront lieu certains samedis après-midi à l'Île Charlemagne. Un calendrier de ces séances va être défini.	Bruno/Agnès Legroux	Ces séances de course en ligne sont également ouvertes aux autres adhérents.
<b><u>Avancée du DLA</u></b>	Un diagnostic a été soumis à des prestataires avant les vacances de Toussaint. 4 prestataires se sont positionnés : il nous faudra donc choisir parmi ces 4 prestataires.		
<b><u>Remise en état du matériel</u></b>	4 remorques ont été réparées par un professionnel ( remorques David à Neuville-aux-Bois). Il reste la 5 <sup>e</sup> à faire. Cela va représenter un coût total d'environ 2000 euros. Le camion rouge est allé à la révision ( coût 400 euros). 30 gilets ainsi que quelques pagaies ont été achetés pour un montant de 1302 euros. Il n'y aura pas d'achat de brios cette année. Un dossier va être réalisé concernant les travaux nécessaires à la base de Saint Jean de la Ruelle. Ce dossier sera envoyé à la mairie afin de voir ce que la commune peut réaliser, ce que nous devons faire par nos propres moyens ...	Christophe	A prévoir une sorte de renouvellement automatique du matériel ainsi qu'un classeur reprenant les différentes factures en lien avec le matériel.
<b><u>Dates à venir</u></b>	Malgré le contexte, la rando des Glaçons est fixée au samedi 19 décembre avec un parcours entre Saint Denis en Val et Saint Jean de la Ruelle. Les autres clubs du secteur y seront conviés. Un calendrier des sorties loisirs a été élaboré et nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. L'AG se tiendra le vendredi 29 janvier à la salle Pierre Lançon à Saint Denis en Val.	Fabien se charge d'inviter les autres clubs  Christophe/Sandrine	

**Fin de la réunion à : 23 h**

**Prochaine réunion le : mercredi 16 décembre 2020 à 19 heures au centre aquatique Saint Jean de la Ruelle (si cela est possible en présentiel)**